

Chronique musicale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Eidgenössische Sängszeitung = Revue de la Société fédérale de chant**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Copier, multiplier, éditer?

La plus grande partie de notre répertoire musical, tant d'orchestre, de musique pour fanfare, de chœurs ou de musique d'église, de danse et de musique légère, est de droit protégé et ne peut être reproduit ou multiplié sans l'autorisation de l'auteur (= compositeur) ou de son ayant droit (= éditeur).

L'art. 42 de la loi suisse sur les droits d'auteur prévoit:

Celui qui cause un dommage découlant des droits d'auteur en reproduisant une œuvre par n'importe quel procédé et en la distribuant *est poursuivi civilement et pénalement.*

Pourquoi une disposition si rigoureuse? Avant tout parce que le compositeur d'une œuvre participe dans la plupart des cas à une redevance sur la vente de cette œuvre. Par une reproduction non autorisée d'une œuvre musicale il perd ainsi cette rémunération et cela lui cause un dommage. Plus encore il s'agit ici d'un vol manifeste de la propriété intellectuelle.

La plupart du temps le fait de copier ou de reproduire sans autorisation une œuvre musicale ne repose pas sur une mauvaise volonté, mais sur l'ignorance ou le manque de connaissance ou l'indifférence quant à l'intérêt de ses semblables. Les contrevenants cherchent rarement à réaliser un gain, mais ils agissent par simple ignorance, car souvent la copie est plus chère que l'original et en tout cas moins lisible.

Celui qui ne voudra frustrer le compositeur en lui supprimant les fruits bien mérités de son œuvre se décidera à l'achat de l'édition qu'on peut obtenir dans le commerce et abandonnera la reproduction interdite!

Association Suisse des Marchands et Editeurs de Musique
Association des Musiciens suisses

Chronique musicale

Le Brassus. Concert de la Chorale

Les 20 et 21 février 1971, la Chorale du Brassus donnait son concert annuel et avait fait appel pour la circonstance à des artistes de chez nous. Samedi soir ce furent Peter Sue and Marc, lauréats de la Grande Chance, et dimanche après-midi Mme Evelyne Brunner et M. Gaston Passet, artistes lyriques qui interprétèrent magnifiquement des extraits d'opéras célèbres, accompagnés au piano par M. Stan Unruh.

La Chorale avait inscrit à son répertoire des œuvres diverses qui attestaient une préparation consciencieuse due à André Charlet. Le Petit Chœur, sous la direction de J.-P. Richon, eut beaucoup de succès avec ses chansons populaires.

Parmi les invités du dimanche, on notait la présence de M. Fr. Sauvageat, membre

du Comité central de la SFC, et M. Henri Rochat, président de la Société cantonale des Chanteurs vaudois. R. R.

Yverdon. Soirée de la Lyre

Samedi soir 13 mars, la Lyre yverdonnoise donnait au Casino-théâtre son concert annuel. Sous la direction de M. Jean-Pierre Bovey, la Lyre (45 chanteurs) interpréta des chœurs de M. Budry et P. Kaelin, de Gilles et H. Haug (transcription P. Kaelin) et des extraits de «Les très riches heures», suite chorale de Monique Laederach et Robert Mermoud, création récente dont il convient de relever ici la beauté du texte, la vigueur et la verve du langage musical.

La Chanson neuchâteloise en costume traditionnel, invitée pour la circonstance, exécuta des danses folkloriques, puis «Ce jour-là», suite populaire pour soli, chœur mixte, de M. Budry et R. Mermoud, avec accompagnement de piano et récitant.

Pendant l'entracte plusieurs orateurs, dont MM. Jules Delay, président du Conseil communal, et Paul-André Magnenat, préfet, prirent la parole.

Au concert succéda une partie familière avec bal.

Nouvelles des associations

Société cantonale des Chanteurs vaudois. Assemblée des délégués, Lausanne, le 14 mars 1971

Le dimanche 14 mars, à l'aula du Palais de Rumine, sous la présidence de M. Henri Rochat (Morges), les délégués de la Société cantonale des Chanteurs vaudois tenaient leur assemblée. On notait la présence de M.H. Lang, doyen des membres d'honneur, MM.D. Braillard (Moudon), R. Baumgartner (Nyon), L. Carrard (Pully), R. Mermoud, membres d'honneur, et M.F. Sauvageat du Comité central de la SFC.

Le rapport d'activité relève l'admission du chœur de dames «La Bruyère» de Lucens, des chœurs mixtes «l'Union chorale» de Sainte-Croix et «l'Aloettaz» de Penthelaz.

L'effectif de 82 sections groupe 3581 membres (+ 21). La Société cantonale compte en outre 609 vétérans de 35 ans d'activité, 98 de 50 ans et 9 de 60 ans.

L'assemblée honore ensuite la mémoire des disparus, dont M. Maurice Budry, membre d'honneur, auteur d'environ 400 poèmes mis en musique.

Une œuvre remarquable de R. Mermoud et Monique Laederach sera créée lors des huit concerts d'arrondissements, le 23 mai 1971 à Nyon, ailleurs en 1972.

Le renouveau de la musique à l'école, une initiative de la SFC, fut un des points importants qui a retenu l'attention des participants. On releva le manque de coordination entre les programmes cantonaux et le peu de place laissé à l'enseignement de la musique à l'école. M. J.-J. Rapin s'est exprimé justement à ce sujet.

M. Henri Rochat dit toute sa reconnaissance à son collaborateur efficace M.F. Rastorfer, caissier.

M. Roger Vuataz, compositeur, est nommé membre d'honneur, qu'il en soit ici chaleureusement félicité.

M. Robert Baumgartner, membre d'honneur, qui chante depuis 58 ans, est fêté pour ses 80 ans.

Union Chorale La Chaux-de-Fonds

L'Union Chorale a tenu sa 113^e Assemblée générale annuelle mardi 2 mars 1971.

Les membres présents ont écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport de leur Président, Claude Darbre. Ce rapport est toujours un fidèle reflet de l'activité de la Société. La question du recrutement est l'objet d'une mention toute spéciale en raison du grand concert qui sera donné en novembre 1971 avec la Cécilienne.

En effet, ces deux Sociétés ont mis à l'étude le Requiem de Cherubini pour chœur d'hommes et orchestre et ce sera une aubaine pour les Chaux-de-Fonniens d'entendre cette œuvre remarquable donnée avec des moyens aussi exceptionnels.

Le Comité en bloc a accepté une réélection pour un an, bien décidé à tout mettre en œuvre pour que ce concert soit un grand succès et un stimulant pour les deux Sociétés.

Tous les autres rapports et nominations furent approuvés et, après remise de récompenses aux membres les plus assidus, un chant clôtura cette assemblée, tout entière placée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur.

Chronique bibliographique

NORBERT DUFOURCQ, *Petite histoire de la musique*. Editions Larousse. Fr. 11.50.

Cet ouvrage de 135 pages, merveilleusement illustré, a été d'abord rédigé à l'intention des élèves des conservatoires et des candidats au baccalauréat français. Chez nous il pourrait très bien être adopté dans les écoles normales d'instituteurs. Mais il est aussi conçu pour tous qui veulent élargir l'horizon de leurs connaissances en histoire de la musique.

L'auteur, en musicologue averti, retrace l'évolution de l'art musical en Europe. Il laisse autant de place à la musique contemporaine qu'à la musique des temps passés, mais l'espace étant limité, il a dû choisir, tout en essayant de conserver, dans l'une ou l'autre période, des artistes qui furent des innovateurs et de rendre hommage à ceux que nous admirons. R.R.

Prix des insertions: 1 page fr. 250.-, 1/2 page fr. 130.-, 1/4 page fr. 70.-, 1/8 page fr. 38.-. Rabais de répétition: 3 fois sans changement de texte 5%, 6 fois sans changement de texte 10%. Annonces en corps 6 = 50% de supplément. Annonces: Orell Füssli Arts Graphiques SA, Département des Périodiques, 8022 Zurich.